

Candidats et députés des minorités visibles

Jerome H. Black

Si la place et l'expérience des minorités visibles au sein de l'élite parlementaire fédérale continuent de receler une part d'inconnu, il existe en revanche une réalité qu'on comprend parfaitement : ces minorités sont sous-représentées, non seulement parmi les candidats, mais surtout parmi les députés. L'auteur du présent article se sert des élections fédérales de 2008 comme base d'observation et de vérification pour déterminer si les interprétations des études réalisées sur les élections tenues entre 1993 et 2006 au sujet du nombre de députés issus de minorités visibles sont encore valides. Il traite également des membres de ces groupes qui se sont portés candidats à cette élection. Son étude fait suite à des recherches préalables sur la candidature en tant que condition sine qua non à l'entrée aux Communes. Il a dû non seulement « compter » les candidats, mais aussi examiner sous quelles bannières ils ont fait campagne et leurs chances de gagner dans les circonscriptions où ils se sont présentés — tout cela pour mieux cerner la volonté des partis de recruter des membres des minorités visibles comme candidats sérieux pouvant remporter des sièges au Parlement.

Aux élections fédérales de 1993, des membres de minorités visibles ont, pour la première fois, été élus à la Chambre des communes en nombre important, et plusieurs études ont ensuite porté sur l'évolution de la situation jusqu'à l'élection de 2006¹. En gros, les chercheurs ont constaté qu'à l'exception de l'élection de 2000, le nombre de candidats issus de minorités visibles qui ont réussi à gagner des sièges a augmenté à chaque élection. L'augmentation a toutefois été modeste d'une élection à l'autre et a, en fait, suivi la croissance des minorités visibles dans l'ensemble de la société canadienne. Ce qui est frappant, c'est qu'en 2006, la proportion du pourcentage des députés issus de minorités visibles par rapport au pourcentage de celles-ci dans la population était presque identique à celle de 1993. En d'autres termes, le niveau de « représentation descriptive » ne s'est pas amélioré au fil du temps.

Le tableau 1 reprend les données de différentes études portant sur les cinq élections tenues entre 1993 et 2006 et

présente également les données nouvelles de l'élection de 2008. La première ligne du tableau fournit des estimations, tirées du recensement, de la population issue des minorités visibles au Canada au moment des six élections. La section a) indique le nombre et le pourcentage des députés issus de minorités visibles qui ont été élus ainsi que la proportion du pourcentage de députés par rapport au pourcentage des minorités visibles dans la population. Cette dernière comparaison reflète le niveau de représentation des minorités visibles au sein du Parlement par rapport à leur poids démographique (plus le ratio est petit, plus la sous-représentation est grande). Les deux généralités déjà relevées à l'égard des élections qui se sont déroulées entre 1993 et 2006 sont bien évidentes dans la première section. Tout d'abord, à l'exception des élections de 2000 par rapport à celles de 1997, le nombre absolu de députés issus de minorités visibles et le pourcentage de sièges qu'ils détenaient ont crû d'une élection à l'autre, mais, comme nous l'avons dit, l'augmentation a été faible. Deuxièmement, la proportion des députés par rapport aux minorités visibles dans la population indique que le déficit de représentation a persisté au fil du temps. En 1993, cette proportion se situait à 0,47 et en 2006, à 0,48. À ces deux élections, il aurait fallu doubler le nombre de candidats de minorités visibles victorieux pour combler l'écart.

Jerome H. Black est professeur agrégé au Département de sciences politiques de l'Université McGill.

Les résultats de l'élection de 2008 n'ont pas fait état non plus d'une amélioration de la situation à la Chambre des communes. En réalité, elle s'est plutôt détériorée. Vingt-quatre députés issus de minorités visibles ont été élus en 2006, contre seulement 21 en 2008 : la proportion des 308 sièges à pourvoir est passée à 7,8 à 6,8 %. Le pourcentage de la population des minorités visibles dans la société canadienne est, par contre, passé de 16,2 % à 17,3 %². Comme le nombre de députés a régressé et que celui de la population a augmenté, il s'ensuit une baisse du ratio de représentation au scrutin de 2008. Pire encore, à 0,39, ce ratio est inférieur à celui de 1993. Bref, au bout de cinq élections, les minorités visibles sont plus mal en point en matière de représentation au Parlement.

La section b) présente des informations équivalentes sur le nombre de personnes issues de minorités visibles et candidates aux élections fédérales. Ne sont inclus dans le calcul que les principaux partis politiques, c'est-à-dire les formations qui ont remporté des sièges au Parlement de 1993 à 2008. Il appert que, jusqu'en 2000, les minorités visibles ne représentaient qu'un segment limité et très peu variable du bassin de candidats. Même lorsque leur poids démographique est passé de 9,4 à 13,4 %, elles ne représentaient que 5 % des candidats des grands partis. Elles

ont cependant réalisé une nette amélioration en 2004, en doublant le pourcentage de leur représentation (9,3 %); le résultat a été à peu près le même en 2006 (9 %). Quant au scrutin de 2008, ce pourcentage a connu une légère hausse et est passé à 10,1 % des députés des quatre grands partis; qui plus est, la candidature de ces 107 personnes s'est accompagnée d'une légère amélioration dans la proportion des candidats par rapport à la population de minorités visibles en 2006, soit de 0,56 à 0,59.

Le fait qu'un nombre inégalé de candidats des minorités visibles ont brigué les suffrages en 2008 et que peu d'entre eux ont finalement été élus n'est pas en soi un événement révélateur. Une multitude de variables interviennent normalement entre le recrutement et la sélection du candidat et son éventuel succès à l'élection. Nul doute, des facteurs particuliers et typiquement locaux peuvent jouer un rôle dans l'élection d'un peu plus ou d'un peu moins de députés de minorités visibles. Néanmoins, il est possible de comprendre pourquoi un plus grand nombre d'entre eux n'a pas été élu lorsqu'on prend en considération deux grands facteurs qui se rapportent à leur fortune, à leur appartenance politique et à leurs chances de se faire élire.

Les candidats issus de minorités visibles et leurs partis

Dans le tableau 2, la représentation des minorités visibles parmi les candidats des principaux partis est indiquée en pourcentage en raison des dimensions variables des partis. La section a) comprend tous les candidats, tandis que la section b) ne comprend que les nouveaux, c'est-à-dire ceux qui ne s'étaient pas présentés au précédent scrutin³. Comme on le voit, les données des élections de 2004 et de 2006 sont affichées également. Ces données permettent de mieux situer les résultats du scrutin de 2008, en partie parce que les mêmes formations politiques se sont livrées bataille lors des trois élections (à la suite de la fusion en 2003 de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur).

Il est à noter que les pourcentages des deux sections sont très différents, ce qui n'est pas très étonnant puisque les dénominateurs sont différents (tous les candidats par opposition aux nouveaux candidats seulement). Néanmoins, comme le montrent les chiffres élevés obtenus dans le cas des nouveaux candidats, les pourcentages reflètent une tendance. À titre d'exemple, parmi les nouveaux candidats désignés par les conservateurs en 2004, 12 % étaient issus de minorités visibles, mais cela représentait 10,7 % de leur bassin global de candidats. Au total, sur les 12 paires de pourcentages correspondants, 10 pourcentages dans la section b) sont supérieurs à ceux de la section a).

Il convient de noter cette tendance, car les pourcentages obtenus par les nouveaux candidats témoignent mieux de la détermination des partis — et de la possibilité d'un accroissement de cette détermination à chaque nouveau scrutin — à choisir des candidats membres de minorités

	1993	1997	2000	2004	2006	2008
% des minorités visibles dans la population	9,4	11,2	13,4	14,9	16,2	17,3
a) Députés						
Nombre	13	19	17	22	24	21
%	4,4	6,3	5,6	7,1	7,8	6,8
Proportion du % par rapport au % des minorités visibles dans la population	0,47	0,56	0,42	0,48	0,48	0,39
b) Candidats^a						
%	4,1 3,5	4,1	4,7	9,3	9,0	10,1
Proportion du % par rapport au % des minorités visibles dans la population	0,44 0,37	0,37	0,35	0,62	0,56	0,59
<p>a Les données sur les candidats pour la période 1993-2000 incluent le Bloc Québécois, le Parti libéral, le Parti progressiste-conservateur, le Nouveau Parti démocratique et le Parti réformiste/l'Alliance canadienne. Pour la période 2004-2008, elles incluent le Bloc Québécois, le Parti conservateur, le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique.</p> <p>Source : Pour les données de 1993 à 2006, voir Jerome H. Black, « Les élections fédérales de 2006 et les candidats issus de minorités visibles : toujours pareil? », <i>Revue parlementaire canadienne</i>, vol. 31, n° 3, 2008, p. 31-37. Les données de 2008 sur les députés et les candidats ont été colligées par l'auteur; pour l'estimation du recensement concernant l'année 2008, voir le texte.</p>						

Tableau 2
Candidats issus de minorités visibles par parti, 2004-2008

	2004	2006	2008
a) Tous les candidats (%)			
Bloc Québécois	6,7	7,8	10,7
Parti conservateur	10,7	8,1	9,8
Parti libéral	8,4	11,0	9,8
NPD	9,4	7,8	10,7
b) Nouveaux candidats (%)			
Bloc Québécois	11,1	22,0	12,9
Parti conservateur	12,0	9,2	11,2
Parti libéral	9,4	13,2	7,8
NPD	9,8	7,3	12,3

visibles. C'est le cas, parce qu'ils excluent les effets liés aux députés sortants, qui d'ordinaire ont préséance sur tous les autres facteurs lors du choix des candidats. Pour leur part, les caractéristiques des nouveaux candidats au moment de leur sélection ou avant celle-ci, dont l'origine ethnoraciale, peuvent être considérées comme plus importantes. Bref, les pourcentages élevés obtenus par les nouveaux candidats semblent indiquer que les partis sont, dans l'ensemble, disposés à désigner plus de représentants de minorités visibles comme candidats lorsque des occasions se présentent.

Une autre tendance à noter est que les pourcentages dans la section b) sont plus variables que ceux de la section a). Ceci s'explique en partie par le fait qu'avec un plus petit dénominateur, le choix de seulement quelques candidats issus de minorités visibles en plus ou en moins changera considérablement les pourcentages. L'effet est particulièrement marqué dans le cas du Bloc Québécois, qui présente un bien moins grand nombre de candidats au total (le parti ne brigue que les 75 sièges au Québec). À titre d'exemple, le BQ a désigné cinq nouveaux membres de minorités visibles en 2004 et six en 2006, mais, parce qu'il n'a présenté que 18 nouveaux candidats en 2006, comparativement à 45 en 2004, le pourcentage a doublé. Il est passé de 11,1 à 22,2 %.

Les données concernant le Parti conservateur et le Parti libéral sont cependant les plus intéressantes, principalement parce que ces deux partis sont toujours les plus susceptibles de faire élire au Parlement un plus grand nombre de membres de minorités visibles. Ces deux partis ont connu, eux aussi, des hauts et des bas dans le nombre de candidats de minorités visibles qu'ils ont choisis. S'il est vrai qu'en 2004, 12 % des nouveaux candidats du Parti conservateur étaient issus des minorités visibles, en 2006, ce pourcentage se situait à seulement 9,2 %. Toutefois, cette baisse de presque trois points a été suivie par une hausse en 2008, ce pourcentage grimant à 11,2 %. Pour le Parti libéral, les chiffres sont encore plus fluctuants. En 2004, les membres de minorités visibles représentaient 9,4 % des nouveaux

candidats de ce parti, mais, en 2006, leur proportion était de 13,2 % – une hausse assez importante, éclipsée toutefois par un changement à la baisse beaucoup plus grand en 2008, puisque ce pourcentage a dégringolé à 7,8 %.

À ce stade-ci, on peut faire deux remarques intéressantes sur les partis conservateur et libéral. D'abord, pour quelque raison que ce soit, les partis ont adopté deux politiques de promotion des minorités visibles bien différentes. En effet, les conservateurs ont présenté nettement plus de candidats que les libéraux en 2004 et en 2008, mais c'était l'inverse en 2006. Ainsi, jamais les deux partis n'ont simultanément désigné plus de membres de minorités visibles qu'ils l'avaient fait lors de l'élection précédente. Une deuxième remarque s'applique en particulier au scrutin de 2008 : le Parti libéral a recruté peu de nouveaux candidats de minorités visibles, ce qui a nécessairement réduit leur nombre global. Le comportement du parti à cet égard est quelque peu surprenant, étant donné que ce parti a toujours été associé aux immigrants et aux minorités visibles. D'ailleurs, cette décision laisse même perplexe, quand on sait que le Parti libéral a perdu des voix au profit du Parti conservateur dans cette frange de la société canadienne en croissance constante.

Les minorités visibles et les chances de succès électoral

Nous souhaitons aussi chercher à comprendre pourquoi les membres des minorités visibles n'ont pas remporté davantage de sièges au scrutin de 2008, ce qui nous a amenés aux circonscriptions choisies pour présenter ces candidats. Plus particulièrement, les chances de succès électoral dans les diverses circonscriptions constituent un bon indicateur de la détermination des partis à faire élire ces candidats. Les résultats ne sont manifestement pas les mêmes lorsque les partis présentent des candidats de minorités visibles dans des circonscriptions où ils ont de bonnes chances d'être élus et dans d'autres circonscriptions où ils ont de minces chances de gagner.

Des études précédentes sur les nouveaux candidats (peu importe leur appartenance politique) ont démontré que ceux des minorités visibles ont autant de chances que les autres d'être désignés dans des circonscriptions gagnables. Ce raisonnement s'applique aussi au scrutin de 2008 (données non présentées), mais des différences importantes et des faits très intéressants ressortent lorsque les conservateurs et les libéraux sont pris séparément. Le tableau 3 présente les données appropriées. On y trouve trois catégories établies selon les résultats obtenus par les candidats du parti lors de l'élection précédente — si le parti a perdu avec une marge assez importante (11 % ou plus), une faible marge (10 % ou moins), ou s'il a été déclaré vainqueur. Les pourcentages indiqués montrent comment se répartissent les candidats issus de minorités visibles et ceux non issus de minorités visibles (les candidats blancs) dans chaque catégorie.

Ce qui ressort le plus de ces chiffres, c'est que le Parti libéral

n'aurait pas appuyé suffisamment les nouveaux candidats des minorités visibles. Au cours des trois élections, le parti s'est éloigné de plus en plus de sa stratégie équilibrée. En fait, les libéraux ont présenté, en 2004, un pourcentage plus élevé de candidats appartenant à ces minorités (29 %), que de candidats blancs (20 %) dans les circonscriptions qu'ils avaient déjà remportées. Bien que l'inverse soit vrai dans les circonscriptions perdues par une faible marge — 11 % pour les minorités visibles contre 17 % pour les candidats blancs —, il ressort du portrait général que les membres de minorités visibles ont été désignés de façon équitable. Au scrutin de 2006, le Parti libéral a présenté à peu près le même pourcentage de candidats issus de minorités visibles et non issus de minorités visibles (10 % et 12 %, respectivement), mais il était cinq fois moins disposé à désigner des candidats de la première catégorie, par opposition aux candidats blancs, dans les circonscriptions perdues par une faible marge (5 % contre 25 %, respectivement). Cet écart a atteint son paroxysme lors du scrutin de 2008. Le parti a désigné moins de candidats de minorités visibles que de candidats blancs à la fois dans les circonscriptions qu'il avait déjà remportées (7 % contre 13 %, respectivement), en particulier dans les circonscriptions où il avait perdu par une faible marge (0 % contre 17 %, respectivement). Les données brutes sont encore plus impressionnantes : dans les 58 circonscriptions gagnables du Parti libéral (où de nouveaux candidats se sont aussi présentés), le parti n'a désigné qu'un seul candidat des minorités visibles.

La faible performance des libéraux en 2008 a cependant été partiellement contrebalancée par la stratégie des conservateurs. Ceux-ci ont désigné un nombre presque égal de candidats de minorités visibles et de candidats n'appartenant pas à cette catégorie dans les circonscriptions qu'ils avaient déjà gagnées (11 % et 9 %, respectivement) et ont, en fait, présenté un peu plus de candidats de minorités visibles dans les circonscriptions où ils ont perdu par une faible marge (21 % contre 15 % pour les candidats blancs). Il ne faut cependant pas perdre de vue que, par le passé, le Parti conservateur a été, lui aussi, assez inconstant dans la désignation de candidats de minorités visibles. La situation était équitable lors du scrutin de 2004, mais elle ne l'était pas lors de celui de 2006. En 2004, le Parti conservateur a présenté quasiment le même nombre de candidats de minorités visibles et de candidats blancs dans les circonscriptions qu'il détenait auparavant (20 % et 24 %, respectivement) ainsi que le même nombre de candidats des deux catégories dans les circonscriptions où il avait déjà perdu par une faible marge (14 %). Toutefois, en 2006, ce parti n'a présenté aucun candidat de minorités visibles dans les circonscriptions où il avait été déclaré vainqueur auparavant (contre 8 % pour les candidats blancs) et a été moins enclin à en présenter dans les circonscriptions où il avait déjà été défait par une faible marge (6 % contre 15 % pour les candidats blancs). Un tel manque de constance de la part du parti témoigne peut-être d'un certain laissez-faire pour ce qui est du recrutement de membres de minorités (et

Tableau 3
Candidats des minorités visibles et non issus des minorités visibles, selon les chances de succès des partis, 2004-2008
(nouveaux candidats seulement)

	Résultats des élections précédentes dans les circonscriptions :			(N)
	Défaite par une marge de 11 % et plus	Défaite par une marge de 0 à 10 %	Gain	
Parti conservateur				
2004 Minorités visibles	66	14	20	(29)
Non issus de minorités visibles	62	14	24	(214)
2006 Minorités visibles	94	6	0	(16)
Non issus de minorités visibles	78	15	8	(157)
2008 Minorités visibles	69	21	11	(19)
Non issus de minorités visibles	77	15	9	(150)
Parti libéral				
2004 Minorités visibles	61	11	29	(18)
Non issus de minorités visibles	63	17	20	(144)
2006 Minorités visibles	85	5	10	(20)
Non issus de minorités visibles	64	25	12	(132)
2008 Minorités visibles	94	0	7	(16)
Non issus de minorités visibles	70	17	13	(190)

Les pourcentages ont été calculés par rangée. Il se peut que leur somme cumulative n'atteigne pas 100 parce que les chiffres ont été arrondis.

de femmes). En l'absence d'une véritable politique, le nombre de candidats de minorités visibles pourrait simplement fluctuer selon les caprices des diverses associations de circonscription qui agissent de manière indépendante et sans que la direction du parti ne donne quelque directive que ce soit. Cette situation signifie également qu'il n'y aura pas nécessairement d'équilibre dans la désignation des candidats de minorités visibles lors d'élections futures.

Pour leur part, les libéraux se sont montrés plus ouverts à l'idée de s'engager à recruter des candidats issus de différents groupes de la population. Mais, compte tenu de leurs résultats peu impressionnants concernant la promotion de candidats de minorités visibles lors du scrutin de 2008, d'autres recherches doivent être menées pour déterminer l'influence exercée par le parti au niveau local ainsi que le rôle qu'ont joué ou qu'auraient dû jouer les dirigeants du parti au niveau supralocal pour influencer sur le choix des candidats. Il est à noter qu'on peut écarter l'explication suivante : la possibilité que le Parti libéral n'ait pas suffisamment de « postes disponibles » dans les circonscriptions où résidait une forte population de minorités visibles. Des membres de ces minorités ont traditionnellement été désignés dans ces circonscriptions diversifiées sur le plan ethnoracial. Même si l'on peut penser que le fait de les cantonner dans de tels endroits relève d'une vision très étroite⁴, la réalité est que tous les partis, et non seulement les libéraux, ont une forte tendance à procéder de la sorte, et le scrutin de 2008 ne constitue en aucun cas une exception (données non présentées).

Toutefois, le point clé ici est que les libéraux disposaient bien d'une série de circonscriptions diversifiées où ils avaient des chances de l'emporter (et où de nouveaux candidats étaient nécessaires); donc, les occasions de promouvoir de la façon habituelle plus de candidats issus de minorités visibles ne manquaient pas. En fait, lors du scrutin de 2008, comparativement à celui de 2006, il y avait davantage de « postes disponibles ». En 2006, les libéraux devaient présenter des nouveaux candidats dans 51 circonscriptions gagnables (perdues par une faible marge et remportées auparavant), mais seulement six d'entre elles, soit 12 % étaient diversifiées sur le plan ethnique et comptaient 21 % ou plus d'habitants appartenant à des minorités visibles. En 2008, le Parti libéral avait davantage de circonscriptions qui lui étaient favorables (58), mais surtout trois fois plus de circonscriptions, soit 35 %, dont la population était aussi diversifiée. Or, dans ces 20 circonscriptions diversifiées et gagnables, un candidat des minorités visibles seulement a été désigné. Ici encore, c'est un comportement surprenant de la part d'un parti qui est mis au défi, et ce, de manière apparemment fructueuse, d'aller chercher le vote des minorités visibles et des immigrants⁵.

Résumé

Il est clair que l'élection fédérale de 2008 n'a rien apporté de nouveau à la représentation des minorités visibles au

Parlement. En fait, ses résultats représentent un recul, car seulement 21 députés issus de minorités visibles y ont été élus, contre 24 en 2006. Comme presque toutes les élections tenues de 1993 à 2006 avaient été marquées par des hausses, même si elles n'étaient que légères, l'élection de 2008 constitue bel et bien une anomalie. De surcroît, en raison de l'élection d'un plus petit nombre de candidats de minorités visibles, la proportion de députés par rapport à la population devait nécessairement chuter, car une croissance disproportionnée des minorités visibles est devenue une caractéristique permanente de la société canadienne. En effet, une étude récente effectuée par Statistique Canada prévoit que, d'ici 2031, les minorités visibles représenteront entre 29 et 32 % de la population⁶. Puisqu'en 2008, la proportion de députés par rapport à la population était en fait inférieure à celle de 1993, on peut difficilement être optimiste et croire que, dans 20 ans, 30 % des députés seront issus des minorités visibles.

Il ne suffit pas de compter le nombre de candidats des minorités visibles au scrutin de 2008, nombre qui était en réalité un peu plus élevé que celui enregistré en 2006, pour expliquer pourquoi moins d'entre eux ont été élus. On peut toutefois trouver un début d'explication dans les données spécifiques à chaque parti concernant les candidats et surtout dans le bilan mitigé du Parti libéral en ce qui touche au soutien des candidats appartenant à des minorités visibles. Non seulement le Parti a-t-il désigné nettement moins de ces candidats en 2008 (comparativement aux deux autres partis et à sa performance en 2006), mais il a aussi compromis leur succès en les présentant dans des circonscriptions où ils avaient peu de chances de gagner. C'est cet effet combiné qui aide à expliquer les résultats assez maigres en général obtenus par les politiciens issus de minorités visibles en 2008.

Notes

1. Pour connaître les résultats de la plus récente de ces études, voir Jerome H. Black, « Les élections fédérales de 2006 et les candidats issus de minorités visibles : toujours pareil? », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 31, n° 3 (automne 2008), p. 31-37.
2. Cette estimation effectuée en 2008 a été calculée de Statistique Canada, « Projections de la diversité de la population canadienne, 2006 à 2031 », *Le Quotidien*, 9 mars 2010.
3. Bien entendu, il est possible que certains de ces « nouveaux candidats » aient été désignés candidats à des élections tenues avant les élections immédiatement précédentes.
4. Black, *op. cit.*
5. Pour sa part, le Parti conservateur disposait de moins de circonscriptions diversifiées et gagnables où il devait désigner de nouveaux candidats, c'est-à-dire 10, comparativement à 20, pour le Parti libéral, mais il a désigné des candidats de minorités visibles dans la moitié d'entre elles.
6. Statistique Canada, *op. cit.*